

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443-2011**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 9 janvier 2012 a adopté le règlement numéro 443-2011 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CIRCULATION VISANT LES RUES DE LA  
FABRIQUE ET DU COUVENT »**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 11 avril 2012.

---

JOCELYNE LALIBERTÉ, GMA  
GREFFIÈRE

*RÉSUMÉ DE L'AVIS*

*Promulgation :* *Consiste en l'étape finale du règlement 443-2011, où le règlement prend force.*

*But du règlement :* Interdire la circulation avec un véhicule routier sur la rue de la Fabrique, à partir de la limite sud de l'entrée charretière du terrain de l'immeuble sis au numéro civique 10, jusqu'à la jonction de la rue du Couvent (direction sud) ainsi que sur la rue du Couvent à partir de la jonction de la rue de la Fabrique jusqu'à l'intersection de la rue Ste-Anne (direction est) selon les modalités suivantes :

En période scolaire, du lundi au vendredi :

- entre 7 h 30 et 8 h 15
- entre 11 h et 11 h 30
- entre 12 h et 12 h 45
- entre 15 h et 15 h 30

*Date de prise d'effet :* *Le jour de sa publication, soit le mercredi 11 avril 2012.*